



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-05-87/1-PT
Date : 15 décembre 2008
Original : FRANÇAIS
Anglais

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL

Devant : M. le Juge Patrick Robinson, Président

Assisté de : M. Hans Holthuis, Greffier

Ordonnance rendue le : 15 décembre 2008

LE PROCUREUR

c/

VLASTIMIR ĐORĐEVIĆ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE PORTANT AFFECTATION D'UN JUGE *AD LITEM* DANS UNE
AFFAIRE DONT EST SAISIE UNE CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE**

Le Bureau du Procureur :

M. Chester Stamp
M^{me} Daniela Kravetz
M. Matthias Neuner
M^{me} Priya Gopalan
M^{me} Silvia D'Ascoli

Les Conseils de l'Accusé :

M. Dragoljub Đorđević
M. Veljko Đurđić

NOUS, Patrick Robinson, Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »),

VU la lettre datée du 11 décembre 2008 par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nomme le Juge Melville Baird comme juge *ad litem* du Tribunal international pour siéger dans l'affaire n° IT-05-87/1-PT, *Le Procureur c/ Vlastimir Đorđević*,

EN APPLICATION des articles 12, 13 *ter* 2) et 14 5) du Statut du Tribunal international,

AFFECTONS, avec effet immédiat, le Juge Melville Baird à la Chambre de première instance II pour siéger dans l'affaire n° IT-05-87/1-PT, *Le Procureur c/ Vlastimir Đorđević*.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président du Tribunal
international

/signé/

Patrick Robinson

Le 15 décembre 2008
La Haye Pays-Bas

[Sceau du Tribunal international]